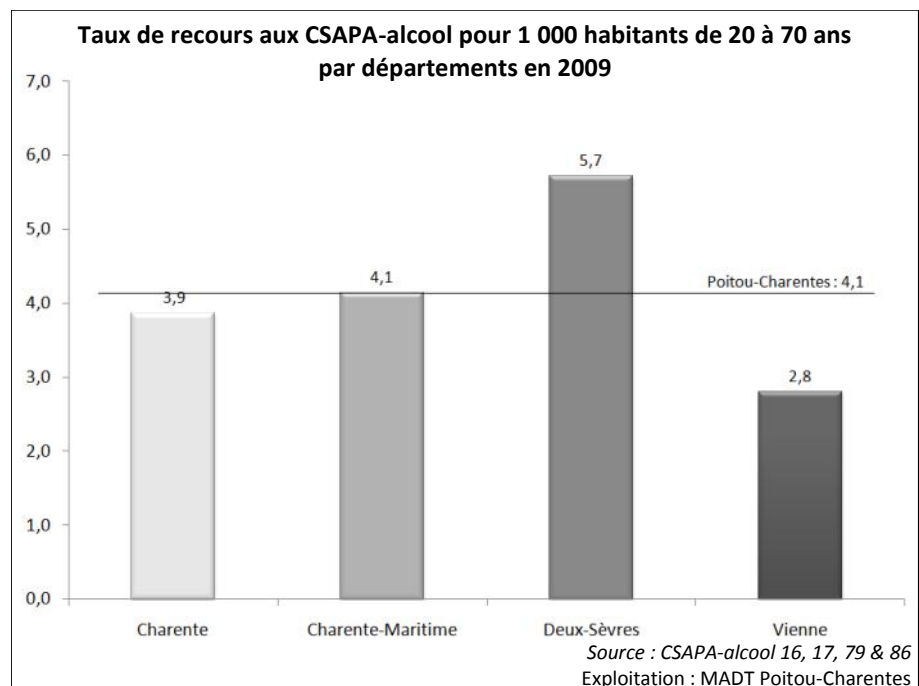
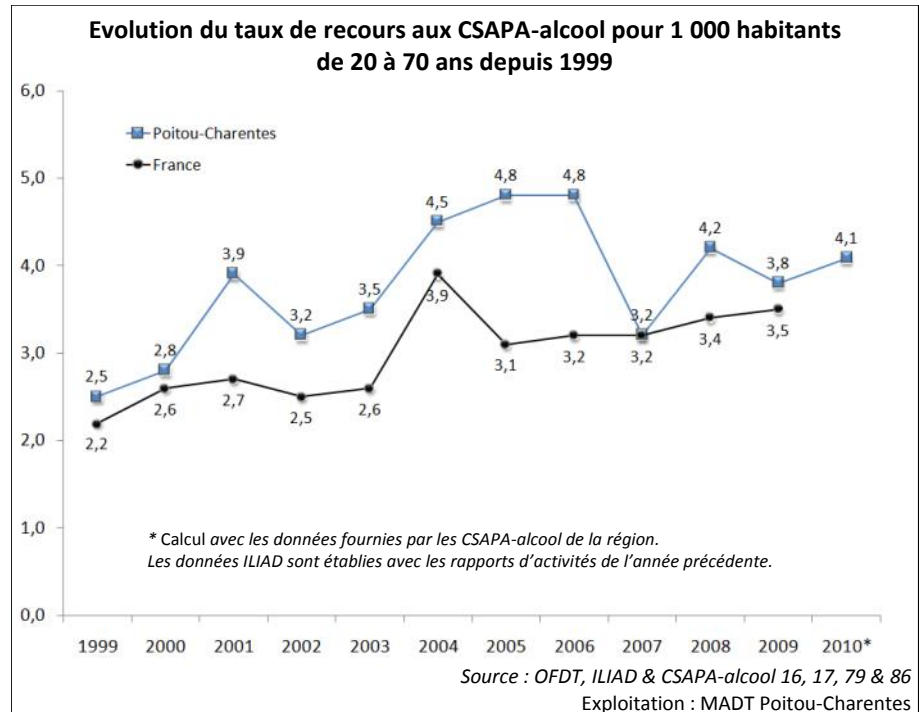


4 686 personnes sont venues consulter un CSAPA-alcool du Poitou-Charentes en 2009 dont 45,7 % de nouveaux patients

Entre 2008 et 2009 (données 2009-2010 sur le graphique), le nombre de buveurs venus consulter en Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie spécialisés alcool a augmenté de 6,9 %.

En 2009, les taux de consultants de **Charente** et de la **Vienne** sont inférieurs aux niveaux national et régional. Celui de la Charente-Maritime est équivalent.

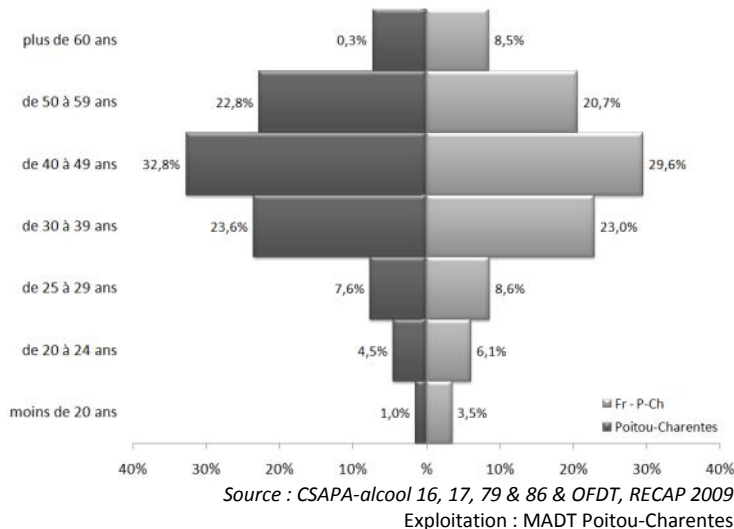
En 2008, avec un taux 5,7, les **Deux-Sèvres** dépassent très largement le niveau régional. Ce taux élevé est en partie lié au mode de collecte : le CSAPA-alcool Nord-Deux-Sèvres comptabilise les consultations alcool du CSAPA-alcool et les consultation alcool du service d'alcoologie puisque le CSAPA-alcool est complètement intégré au service d'alcoologie.



Les recours aux soins et la réduction des dommages

CONSULTATIONS DANS LES CSAPA-ALCOOL

Pyramide des âges des files actives des CSAPA-alcool du Poitou-Charentes et du reste de la France en 2009



Une file active plus âgée que dans le reste de la France.

Les personnes composant la file active des CSAPA-alcool du Poitou-Charentes en 2009 sont en moyenne plus âgées que celles du reste de la France (43 ans et 4 mois en région vs 42 ans et 4 mois dans le reste de la France).

Trois quarts des patients sont des hommes en région comme dans le reste de la France.

Les personnes prises en charge sont relativement bien insérées socialement.

59,7 % des patients des CSAPA-alcool du Poitou-Charentes tirent leur revenus de leur activité professionnelle (vs 55,5 % dans le reste de la France).

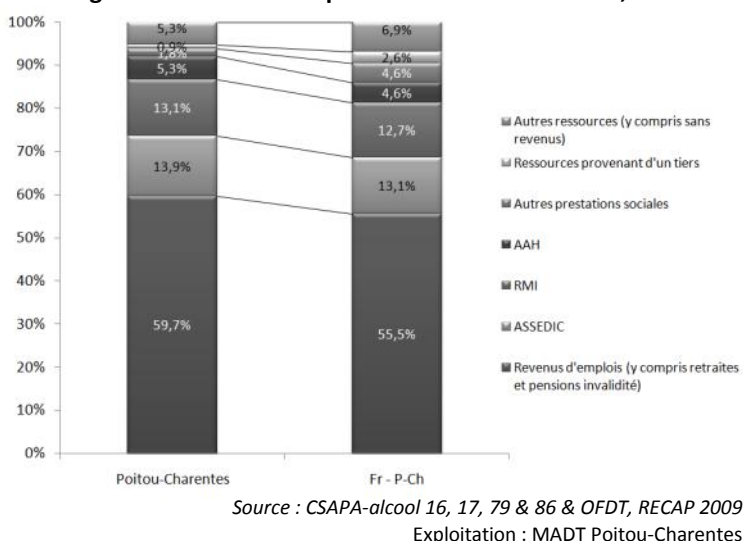
Le tiers des patients de la région vient de sa propre initiative ou de celle de son entourage.

35,4 % des patients des CSAPA-alcool de la région viennent de leur propre initiative ou de celle de leur proche (vs 27,8 % reste de la France).

En second lieu, les structures sanitaires ou hospitalières orientent 23,1 % des patients (vs 16,6 % reste de la France).

Les mesures juridiques ou administratives sont à l'origine de la prise en charge de 27,9 % des patients des CSAPA-alcool (vs 31,0 % reste de la France).

Origine des revenus des patients des CSAPA-alcool, 2009



Origine de la prise en charge des patients des CSAPA-alcool, 2009

